



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 09.01.2019

Numéro de publication: SR01-0000000363

Cantons: GE, VS

Entité de publication:

Laurent Brechbuhl & Richard Rodriguez, Route de Malagnou 38, 1208 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Hyphen Leisure (CH) S.A. avec Kingsverbier S.A.

Organisation transférante:

Hyphen Leisure (CH) S.A.
CHE-280.904.903
Route de Verbier-Station 23
1936 Verbier

Organisation reprenante:

Kingsverbier S.A.
CHE-101.809.789

1936 Verbier

Publication de la fusion dans la FOSC: 27.12.2018

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

27.03.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

RVMH Avocats
Me Philippe Müller
5, rue Gourgas
CP 31
1211 Genève 8